

FICHE D'INSCRIPTION

NOM _____ Prénom _____

Date de naissance _____ Nationalité _____ Taille _____

Portable de l'adhérent _____

Email (en majuscule) de l'adhérent _____

Portable du responsable légal _____

Email (en majuscule) du responsable légal _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

PIECES A FOURNIR – pour toute inscription :

RENOUVELLEMENT		NOUVEAUX LICENCIES	
- charte de Montélimar Volley (signée)	<input type="checkbox"/>	- une photo (<i>indiquer NOM/Prénom au dos</i>)	<input type="checkbox"/>
- fiche Licence FFVB, complétée et signée	<input type="checkbox"/>	- un justificatif d'identité (CNI, passeport)	<input type="checkbox"/>
- un chèque de caution* pour la tenue sportive de 40 € (sauf pour les loisirs) (<i>non daté</i>) - (le chèque sera détruit à la restitution de la tenue sportive)	<input type="checkbox"/>	- charte de Montélimar Volley (signée)	<input type="checkbox"/>
- règlement de la cotisation* (<i>chèque à établir à MONTELMAR VOLLEY + préciser au dos les NOM/Prénom de l'adhérent</i>) [C]	<input type="checkbox"/>	- fiche Licence FFVB avec <u>certificat médical OBLIGATOIRE</u> pour tous les adhérents > 18 ans ou fiche Licence FFVB avec <u>certificat médical OBLIGATOIRE + SIMPLE SURCLASSEMENT</u> pour tous les adhérents < 18 ans	<input type="checkbox"/>
		- un chèque de caution* pour la tenue sportive de 40 € (sauf pour les loisirs) (<i>non daté</i>) - (le chèque sera détruit à la restitution de la tenue sportive)	<input type="checkbox"/>
		- règlement de la cotisation* (<i>chèque à établir à MONTELMAR VOLLEY + préciser au dos les NOM/Prénom de l'adhérent</i>) [C]	<input type="checkbox"/>

CATEGORIES	Années	Choix Catégorie	COÛT COTISATION* DÛE [A]
Baby volley - M9	2015-2016	<input type="checkbox"/>	120,00 €
Ecole de volley - M11 et M13	2011 à 2014	<input type="checkbox"/>	120,00 €
M15	2009-2010	<input type="checkbox"/>	150,00 €
M18	2006-2008	<input type="checkbox"/>	165,00 €
M21 Séniors DEP	2003 à 2005	<input type="checkbox"/>	165,00 €
Séniors UFOLEP		<input type="checkbox"/>	90,00 €
Sénior Loisirs « Volley pour Tous »		<input type="checkbox"/>	65,00 €

* **Montant de la cotisation dûe au club : Total [A]**

Total [B]	<input type="checkbox"/>	PASS'Région	Carte n°	<input type="checkbox"/>	Montant demandé : 30,00 €	Chèque à joindre de 30,00 € ⇒ non encaissé ; sauf en cas de non obtention du règlement
	<input type="checkbox"/>	TOP'Départ	Carte n°	<input type="checkbox"/>	Montant demandé (licence) : 20,00 €	Chèque à joindre de 20,00 € ⇒ non encaissé ; sauf en cas de non obtention du règlement
	<input type="checkbox"/>	TOP'Départ	Carte n°	<input type="checkbox"/>	Montant demandé : (pratique régulière) 25,00 €	Chèque à joindre 25,00 ⇒ non encaissé ; sauf en cas de non obtention du règlement
	<input type="checkbox"/>	PASS'SPORT	N° (en CAPITAL)	<input type="checkbox"/>	Montant demandé 50,00 €	Chèque à joindre de 50,00 € ⇒ non encaissé ; sauf en cas de non obtention du règlement

Exemple : Licence M18, ayant droit au Pass'Région (30,00 €) et au Pass'Sport (50,00 €) : 4 chèques à fournir :

- 1 chèque encaissable de 85,00 €

- 1 chèque de 50,00 € en caution du Pass'Sport

- 1 chèque de 30,00 € en caution de la carte Pass'Région

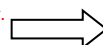
- 1 chèque de 40,00 € en caution de la tenue

Montant du règlement à effectuer : Total [A]-[B]=[C]

⇒ réglé en espèce

⇒ réglé en UN chèque joint de / ou en 3 chèques à encaissement différé de/

Tout dossier d'inscription incomplet ne sera pas pris en compte - Au 15/10/2023, toute personne, n'ayant pas rendu son dossier complet, ne pourra venir s'entraîner.



CHARTRE DU CLUB « MONTELMAR VOLLEY »

MONTELMAR VOLLEY s'engage à :

- Garantir la confiance et le respect de ses adhérents et membres.
- Assurer la qualité de l'esprit de l'environnement sportif.
- Respecter et promouvoir l'image sportive.

CHARTRE DE L'ENTRAINEUR - L'entraîneur s'engage dans l'intérêt des enfants et du Club à :

- Respecter et privilégier l'intérêt du Club.
- Faire preuve de sportivité et développer l'esprit sportif du Club.
- Contribuer à l'éducation sportive, au savoir faire et savoir être sportifs des enfants.
- Respecter les outils de travail mis à sa disposition.
- Entretenir un climat d'échanges positifs entre entraîneurs et responsables et parents.



CHARTRE DU JOUEUR :

Vis à vis du Club, le joueur (ou joueuse) doit :

- Respecter et privilégier l'intérêt du Club.
- Respecter les règles et fondamentaux du Volley Ball.
- Être à jour de ses cotisations.
- Être assidu, sérieux et ponctuel aux entraînements et matchs, et être solidaire de son équipe.
- Prévenir en cas d'absence.
- Faire preuve de retenue et de respect vis-à-vis de l'adversaire, de l'arbitre et de ses partenaires.
- Ne pas se contenter d'être uniquement un «joueur» mais également un acteur dans la vie du Club (aide dans les tâches diverses, installation des terrains, transport de matériels etc...)

Vis-à-vis de l'Entraîneur ou des dirigeants, le joueur (ou joueuse) doit :

- Respecter l'Entraîneur et les dirigeants
- Respecter les choix de l'Entraîneur pour la constitution des équipes.

Vis-à-vis de l'Arbitre, le joueur (ou joueuse) doit :

- Respecter toutes ses décisions.
- Ne pas les discuter, sachant, que seul le Capitaine d'équipe peut le faire.
- Serrer la main des Arbitres à l'issue du match.

CHARTRE DES PARENTS - Les parents qui inscrivent leurs enfants au Club « MONTELMAR VOLLEY » s'engagent à :

- Respecter les règles établies par le Club concernant : Discipline, respect, politesse, propreté et assiduité. En cas de questionnement, ne pas hésiter à s'adresser aux encadrants.
- Faire preuve de sportivité lors des compétitions.
- Contribuer et soutenir les animations et les déplacements liés à la vie du Club.

Je soussigné(e)

mère, père, représentant légal de licencié(e) au club de Montelmar Volley

- atteste avoir pris connaissance de la charte du club « Montélimar Volley »
- reconnais avoir été informé(e) des garanties de base proposées avec la licence et des possibilités de souscription de garanties forfaitaires complémentaires
- autorise:
 - Mon enfant à pratiquer le volley-ball (entraînement/compétition) dans le cadre du club de Montélimar Volley
 - Mon enfant à venir et quitter le gymnase par ses propres moyens (le club ne peut être tenu pour responsable des accidents en dehors des horaires et du gymnase) (sauf Ecole de volley)
 - le club de Montélimar Volley à utiliser l'image de mon enfant pour la promotion du volley-ball.
 - les encadrants du club à prendre, en cas de maladie ou d'accident, toute mesure d'urgence prescrite par le médecin, y compris éventuellement, l'hospitalisation.

Allergies ou contre-indications :

Informations diverses :

Pour information le club de Montélimar Volley préconise de ne pas venir avec des objets de valeurs aux entraînements et manifestations sportives. Le club dégage toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires, lieux non sécurisés.

Fait à , le
Signature de l'adhérent ou du représentant légal pour les mineurs
Précédé de la mention « lu et approuvé »